



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Evaluation de l'initiative France Num

Question écrite n° 27114

Texte de la question

Mme Typhanie Degois attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur la transformation digitale des entreprises. Tandis que la France compte un riche tissu économique avec plus de 3,8 millions de TPE et PME, elle demeure néanmoins la seizième nation européenne en matière de numérisation des petites et moyennes entreprises. Ainsi, au regard des enjeux macroéconomiques et microéconomiques que représente la digitalisation des entreprises, l'initiative France Num ainsi qu'une plateforme en ligne ont été lancées en octobre 2018 afin de simplifier les démarches des entrepreneurs souhaitant initier une transformation digitale. La plateforme vise ainsi à renseigner les entreprises sur les financements accessibles mais aussi sur les dispositifs d'accompagnement possibles, et à permettre à toutes les TPE et PME françaises de lancer leur transformation numérique d'ici trois ans. Dès lors, si cette plateforme vise à rassembler sous une même bannière l'ensemble des actions menées par l'État, les régions et leurs partenaires, de nombreuses initiatives similaires demeurent à l'instar du Digitalomètre, des Digiteurs ou d'EvalNumPME. La multiplicité des opérateurs et dispositifs peut entraîner des difficultés de lisibilité pour les entrepreneurs. Par ailleurs, France Num prévoyait de garantir un milliard d'euros entre 2019 et 2021. Outre les chèques numériques, le dispositif repose sur des prêts et garanties bancaires grâce à la mobilisation de la Banque européenne d'investissement et Bpifrance. Aussi, à mi-parcours de l'objectif de digitalisation de trois ans fixé lors du lancement de la plateforme France Num, elle souhaiterait être informée des retombées du dispositif en matière de digitalisation des entreprises, notamment concernant le nombre d'entreprises accompagnées par ce dispositif, ainsi que les montants investis. Elle lui demande par ailleurs les pistes d'amélioration envisagées par les pouvoirs publics afin de permettre à l'ensemble du tissu économique français d'entamer sa digitalisation.

Texte de la réponse

La plate-forme francenum.gouv.fr a été lancée en octobre 2018 pour accompagner les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises (TPE/PME), dans leur transformation numérique. Le site donne accès à des contenus sur la transformation numérique organisés par besoins, à des témoignages d'entrepreneurs en vidéo, à une base des aides financières dédiées au numérique, à des tests de maturité numérique et enfin à un annuaire de 1 600 conseillers publics ou privés, les « Activateurs France Num » pour aider les TPE/PME sur le territoire. A titre d'exemple, EvalNumPME, l'autodiagnostic de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) pour évaluer la maturité numérique de son entreprise, est présent sur francenum.gouv.fr ; on y trouve également le Digitalomètre, l'outil d'auto-évaluation de Bpifrance. En valorisant les outils construits par ses partenaires, France Num joue son rôle de recensement des solutions numériques au service de la transformation des TPE/PME. La diversification des financements est aussi un des leviers. C'est pourquoi France Num a travaillé avec le Fonds européen d'investissement (FEI) et BPI France pour proposer une garantie de prêt qui permettra aux banques partenaires de distribuer des prêts pour le financement de projets de transformation numérique à des TPE/PME de moins de 50 salariés disposant d'au moins 3 ans d'activité, quel que soit leur secteur d'activité. Enfin, dans le cadre du plan de relance, de nouveaux dispositifs visant à pour

encourager et à accompagner les TPE PME dans leur transformation numérique vont être mis en place.

Données clés

Auteur : [Mme Typhanie Degois](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27114

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Petites et moyennes entreprises](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mars 2020](#), page 1624

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7834